



Synthèse des réunions des grandes régions 2010

Suite à la réunion des présidents de Comités départementaux de spéléologie et Comités spéléologiques régionaux de Melles, certains d'entre eux ont manifesté leur souhait que des réunions d'information avec les dirigeants de la Fédération française de spéléologie soient organisées plus régulièrement.

Le Bureau fédéral a proposé au Comité directeur d'organiser ces régions selon un découpage en 4 secteurs géographiques:

- Nord-est : Nord, Picardie, Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne, Alsace et Lorraine.
- Sud-est : Rhône-Alpes, Provence, Côte d'Azur et Corse.
- Sud-ouest : Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Auvergne, Poitou-Charente et Limousin.
- Nord-ouest : Ile-de-France, Centre, Basse et Haute Normandie et Pays de Loire-Bretagne.

L'ordre du jour des réunions était identique pour les 4 rencontres :

- Présentation de l'avancement de l'étude sur le fonctionnement de la fédération,
- Communication,
- Présentation de la réorganisation de la DTN.

Elles ont été animées par Laurence Tanguille, Jean-Pierre Holvoet et Eric Alexis, ainsi que par des représentants du Comité directeur et par le bureau sur la réunion « Sud- Est » à Rasteau (84).

13 mars 2010 à Reims pour la région nord-est :	36 participants
03 avril 2010 à Cahors pour la région sud-ouest :	27 participants
17 avril 2010 à Rasteau pour la région sud-est :	24 participants
1 ^{er} mai 2010 à Paris pour la région nord-ouest :	15 participants

1. Étude du fonctionnement de la Fédération Française de Spéléologie

Cf. annexe 1 page 6

L'étude sur le fonctionnement de la FFS est engagée depuis un an et son avancement suscite assez peu de participations. Cette difficulté à motiver pour partie l'organisation des réunions des grandes régions.

Le travail sera présenté à l'Assemblée générale de 2010, mais sans vote. Ce n'est que pour l'année 2011 que l'Assemblée générale sera amenée à se prononcer, si des propositions engendrent des modifications de statuts.

1.1. MISSIONS ET MOYENS DES DIFFERENTS ECHELONS

Les règles actuelles de définition de la convention d'objectifs avec le Ministère des sports font que les stages initiateurs nationaux ne sont plus pris en compte dans la convention nationale. Néanmoins, la fédération a toujours la possibilité de décider que certains stages initiateurs soient organisés par la commission nationale.

Ceci pose la question du niveau d'intervention des différents échelons dans la prise en charge des formations.

A cette occasion, il est rappelé que les clubs ont la vocation et non le devoir de faire de la formation, les CDS peuvent, s'ils le souhaitent mettre en place des EDS qui permettent de créer une dynamique sans se substituer au rôle légitime des clubs.



Les CDS sont par ailleurs en responsabilités sur la gestion des conventions d'accès. L'élaboration des conventions s'appuie sur la DTN et les CDS doivent néanmoins en référer à la commission environnement, au délégué juridique et à la commission assurance afin de s'assurer du niveau des engagements inscrits dans les documents.

L'archivage est fait par le secrétaire général au siège de la FFS.

Il est rappelé que les clubs n'ont pas de légitimité pour signer les conventions au nom de la fédération.

Par ailleurs, les CDS participent au sein des Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires à l'élaboration des Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires et il est rappelé toute l'importance de participer à ces instances.

La question de la responsabilité des CDS dans la réalisation de missions ponctuelles, notamment sur des commandes d'interventions pour des collectivités est posée et nécessite une information précise. Le délégué juridique sera saisi afin de donner une fiche informative complète.

Notons que la structure d'expertise qu'étudie la commission scientifique pour la Fédération pourra apporter ses conseils aux CDS qui en auraient besoin, voire intervenir en leur lieu et place en accord avec eux si nécessaire.

1.2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le principe que chaque CSR bénéficie d'au moins un représentant à l'assemblée générale nationale fait l'unanimité. Cela augmenterait d'environ 4 représentants le nombre de grands électeurs.

1.3. DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Globalement, les 4 réunions confirment le souhait de ne pas découpler les Assemblées générales des congrès ou rassemblement, sans toutefois considérer qu'il est important d'avancer l'Assemblée générale sur le weekend de Pâques.

Les participants préconisent d'adopter lors de l'AG de l'année N le budget de l'année N+1, voire d'adopter tous les 4 ans un plan de développement chiffré.

1.4. COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR ET DU BUREAU

De façon récurrente, les participants s'interrogent sur les motivations qui conduiraient à modifier la composition des deux instances.

La motivation est partie du coût des réunions des comités directeurs. Le bureau a décidé pour le comité directeur d'octobre de ne pas convier les présidents de commissions. Le comité directeur a alors décidé qu'il fallait inviter systématiquement les présidents de commission à tous les comités directeurs, sauf celui qui précède l'Assemblée générale consacré à l'examen des motions.

La proposition de créer un comité directeur composé d'un bureau et de présidents de commission élus en assemblée générale suscite des interrogations sur le partage des rôles entre celui d'experts techniques chargés d'une commission et celui de politiques chargés de l'ensemble des affaires de la FFS.

Néanmoins, la proposition d'élire les présidents de commissions semble une proposition qui recueille des avis plutôt favorables.

Une des réunions a rappelé que réduire le nombre de membres du comité directeur est un risque de recul démocratique dans la prise de décision qui ne reposerait que de quelques personnes.



1.5. ORGANISATION DES REUNIONS DE CD

1.6. CONSTITUTION DE POLES

Il y a beaucoup d'interrogation sur ce point, les participants craignant une disparition des commissions.

Il est répondu que cette proposition a avant tout pour objectif de donner de la lisibilité sur notre organisation.

D'ores et déjà, des commissions ont des actions communes : réunion inter-écoles, commission environnement et scientifique, etc...

2. Communication

Cf. annexe 2 page 14

2.1. COMMUNICATION

2.1.1. COMMUNICATION EXTERNE

Présentation de la synthèse du travail en cours.

Conformément au rapport d'orientation 2009, la fédération a engagé une étude sur les actions de la communication fédérale.

Le travail a été conduit avec le cabinet EOL qui a animé un séminaire lors des 50 ans de l'EFS.

Plusieurs pistes de travail sont envisagées, tant sur la méthode que sur les supports (cf.doc).

Un budget sera proposé au vote à l'Assemblée générale pour poursuivre le travail engagé.

L'ensemble des participants des réunions valide le principe du travail sur ce créneau.

Plusieurs observations sont à noter sur la nécessité de maintenir la démarche dans le cadre des principes déontologiques de la fédération notamment sur le choix des partenaires. Les participants demandent qu'un effort soit fait pour offrir des produits fédéraux.

2.1.2. COMMUNICATION INTERNE

Plusieurs participants ont demandé qu'il y ait une simplification des listes de diffusion internet, notamment en fusionnant la liste présidents de CSR et de CDS. Cette question sera soumise à l'ordre du jour de la réunion des présidents de Comités régionaux et départementaux de spéléologie à Sault.

A partir du constat que dans certains clubs, la totalité des membres n'est pas fédérée, il est rappelé que les statuts de la FFS précisent dans son article 5 que : « Les membres adhérents pratiquant la spéléologie ou/et le canyoning des associations affiliées à la FFS doivent être titulaires d'une licence. Au cas où une association affiliée ne respecterait pas cette obligation, la FFS peut prononcer une sanction dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire. ».

Jusqu'à ce jour, aucune sanction n'a été prise, malgré des manquements certains de plusieurs associations.

Une campagne de communication est à organiser pour faire en sorte que les clubs respectent leurs engagements vis-à-vis de la FFS.

Des difficultés sont pointées pour les clubs qui sont des sections de MJC ou du CAF.

BAAC

Il est rappelé tout l'intérêt de remplir le BAAC, afin que la fédération ait une connaissance de l'activité dans les clubs.

Les participants font remarquer que la saisie est fastidieuse et se répète chaque année, il est demandé de revoir la périodicité du BAAC en début et en fin d'olympiade par exemple.



3. Réorganisation de la Direction Technique Nationale

Cf. annexe 3 page 25

La professionnalisation des comités est un levier de développement sur lequel la DTN souhaite travailler plus précisément, néanmoins, il faut l'entendre comme une assistance auprès des comités qui souhaiteraient s'engager dans cette voie et non comme une démarche de la DTN vers les comités.

Les conseillers techniques sont des moyens « couteaux suisses » mis à disposition des instances déconcentrées.

Le partage des expériences des CDS et CSR « employeurs » avec ceux qui hésitent à s'engager craignant les risques sur la pérennité des financements, a permis de donner des illustrations concrètes mettant en évidence la complexité, mais aussi l'intérêt pour les structures notamment pour les Ecoles départementales de spéléologie.

Les régions Nord-Est et Nord-Ouest saluent la répartition qui permet à ces régions de bénéficier de l'assistance de cadres techniques. En revanche, la région Midi Pyrénées regrette la suppression du poste de CTN, tout en comprenant l'intérêt général de cette nouvelle organisation.

Eric Alexis a fait une présentation des orientations ministérielles sur le CNDS, notamment à propos du relèvement des seuils et de la notion de tête de réseaux. Tout ceci nécessite la prise en compte des démarches à l'échelle interterritoriale et la mutualisation des demandes de clubs au niveau des Comités départementaux de spéléologie. Si, à priori, ces orientations semblent rendre plus complexes les demandes de subvention au titre du CNDS, elles auront la vertu de favoriser le rapprochement des structures fédérales et la mise en cohérence de leurs projets d'action. Le reversement d'une subvention perçue est interdit par la loi. Néanmoins des solutions légales existent, la DTN travaille avec les services du ministère à la rédaction d'une note qui sera ensuite diffusée à tous les comités.

4. Divers

4.1. SPELUNCA

Plusieurs questions ont été abordées concernant Spelunca, dans les régions Nord-Est et Sud-Ouest, principalement à propos du statut de Spelunca : revue de la fédération ou ????

La question de la distribution de Spelunca pour tous et de son coût soulève des interrogations sur la finalité.

4.2. ASSURANCE

La question de l'assurance fédérale a été évoquée dans toutes les réunions notamment sur la prise en compte des anciens fédérés pratiquants épisodiquement.

Un travail important a été réalisé, au cours de l'année, sur la simplification des procédures, notamment pour les coupons initiations.

Une demande d'information plus précise sur les risques encourus par les fédérés assurés sur un autre contrat que celui de la Fédération française de spéléologie est demandée.

Une permanence sera assurée par Dominique Lasserre, président de la commission, lors du congrès de Sault.

Tarifs adhésions

Les participants posent la question d'élargir l'offre en matière de tarifs de licence. La FFS dispose, actuellement, de tarifs « famille » et « jeunes » valorisés dans la convention d'objectif. Il est préférable que des actions spécifiques pour les personnes connaissant des difficultés soient gérées directement par les clubs.

4.3. ORGANISATION DES INSTANCES

Élargir la réflexion sur le fonctionnement des CDS et des CSR pour réduire le nombre d'élus.

Plusieurs CDS et CSR considèrent que le cadre actuel des statuts est trop rigide ou nécessite d'être « dépeussierés ».



5. Conclusion

L'organisation de ces réunions répond aux attentes. Elles sont perçues comme une amélioration importante de la communication entre l'échelon national et les échelons locaux.

La région Normandie s'est d'ores et déjà positionnée pour la prochaine réunion 2011 de la région Nord-Ouest.

La dernière réunion a été organisée à une date trop proche du congrès, il est proposé que ces réunions soient organisées entre les mois d'octobre et janvier.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

ANEXE 1

ÉTUDE DE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Siège : 28 rue Delandine, 69002 LYON - **Tél :** 04 72 56 09 63 - **Fax :** 04 78 42 15 98 - **E-mail :** secretariat@ffspeleo.fr
Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi de 1901. Agréée par les ministères en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de la sécurité civile et de l'environnement

ORGANISATION DE LA FEDERATION

- 1 – Missions et moyens des différents échelons
- 2 – Composition de l'assemblée générale
- 3 – Date de l'assemblée générale
- 4 – Composition du CD et du bureau
- 5 – Organisation des réunions de CD
- 6 – Constitution de pôles

1 - MISSIONS ET MOYENS DES DIFFÉRENTS ÉCHELONS

- Les relations extérieures
- La formation
- La gestion administrative et financière
- Gestion des cavités
- Publications et archivage
- Communication
- Développement

2 - COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Maintenir la situation actuelle
- Prévoir de désigner obligatoirement au moins un représentant par CSR
- Constituer des collèges ?

3 - DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Ne pas découpler l'AG du congrès
- Avancer la date de l'AG au week-end de Pâques ?
- Ne rien changer mais prévoir de voter le prévisionnel de l'année N+1
- Veiller à ce que les AG des CSR et CDS aient lieu obligatoirement avant celle de la FFS

4 - COMPOSITION DU CD ET DU BUREAU

- Nombre de membres du CD et du bureau
- En cas de diminution, veiller à ce que le nombre de membres du bureau ne lui donne pas la majorité au CD
- Maintien du scrutin uninominal à 2 tours ?
- Mise en place d'un scrutin de listes ?
- Un CD composé des présidents de commission élus par l'AG et du bureau élu comme aujourd'hui ?
- Autres ???

5 - ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COMITÉ DIRECTEUR

- N'aborder que des points ayant fait l'objet d'un dossier
- Travailler en amont en associant les commissions, les CDS et les CSR
- Faire connaître très rapidement les décisions prises (relevé de décisions)

6 - CONSTITUTION DE PÔLES

- **Pôle services aux fédérés** : Co. Assurance, Co. Financière, Co. Statuts, le délégué juridique.
- **Pôle Communication** : Co. Communication, Co. Audiovisuelle, Co. Documentation, Co. Spelunca Librairie, Co. Publications.
- **Pôle Enseignement** : E.F.C., E.F.P.S., E.F.S.
- **Pôle scientifique et environnemental** : Co. Environnement, Co. Scientifique.
- **Pôle développement** : Co jeunes, co Professionnels, EDS.
- **Pôle santé et médical** : Co médicale
- **Pôle Relations extérieures et internationales** : Co. Relations et expéditions internationales.
- **Pôle Secours** : S.S.F.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

ANEXE 2

COMMUNICATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Siège : 28 rue Delandine, 69002 LYON - **Tél :** 04 72 56 09 63 - **Fax :** 04 78 42 15 98 - **E-mail :** secretariat@ffspeleo.fr
Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi de 1901. Agréée par les ministères en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de la sécurité civile et de l'environnement

stratégie de communication de la FFS.

Débat d'orientation

Mars 2010

L'état des lieux

- ❑ **Une arlésienne renouvelée chaque année.**
- ❑ **L'absence de concrétisations sur des actions ponctuelles en dehors d'évènements significatifs comme les congrès.**
- ❑ **La production de documents internes.**
- ❑ **Une action inscrite dans la convention d 'objectif 2009.**
- ❑ **Des partenariats historiques pour le matériel.**

Le séminaire du 15 novembre

- **Animé par EOL à l'occasion des 50 ans de l'EFS.**
- **18 participants.**
- **Objectifs du séminaires :**
 - **Générer des idées nouvelles.**
 - **Esquisser des actions pour les prochaines années.**

Les conclusions du séminaire du 15 novembre

- ❑ **Spéléologie et canyoning : activité riche de diversité.**
- ❑ **Se décomplexer par rapport à la notion de performance.**
- ❑ **Des pratiquants qui s'engagent (sportif – scientifique).**
- ❑ **Continuer à se différencier des autres Sports de Nature.**
- ❑ **Développer une stratégie et des outils de communication.**
- ❑ **Trouver des partenariats.**

Les préconisations d' EOL :

- Réorganiser les modes de communications de la ffs .
 - Créer une identité visuelle commune : commissions, comités.
 - Avoir une communication dynamique en diffusant des communiqués de presse.
 - Créer des supports de communication : vêtements, autocollants...
 - Repositionner le site internet pour accueillir, informer, mettre en réseau les pratiquants, le public, les prescripteurs.
-

Les nouveaux partenariats envisageables:

- **Énergie,**
 - **Vendeurs d'eau,**
 - **Lumière,**
 - **Pharmacie,**
 - **Hilti,**
 - **Aventure verticale,**
 - **Assurance mutuelle,**
-

Conforter les relations avec les partenaires historiques :

- BEAL,
- PETZL,

Développer Les partenaires techniques existants

- Équipementiers,

Comment faire ?

- Professionaliser la démarche en faisant appel à des savoirs faire non bénévoles.**
- Contrats d'intéressement.**

Approche budgétaire

- **Création identité visuelle : 15K€**
- **Site Internet : 10K€**
- **Attaché de presse : 15 K€**
- **Rémunération intermédiaire : 20% des recettes.**

Décisions attendues

- Validation des orientations.**
- Inscription au budget.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

ANEXE 3

REORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Siège : 28 rue Delandine, 69002 LYON - **Tél** : 04 72 56 09 63 - **Fax** : 04 78 42 15 98 - **E-mail** : secretariat@ffspeleo.fr
Site Internet : www.ffspeleo.fr

Association loi de 1901. Agréée par les ministères en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative, de la sécurité civile et de l'environnement

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

ORGANISATION
FONCTIONNELLE DE LA
DIRECTION TECHNIQUE
NATIONALE



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE



REPARTITIONS DES MISSIONS NATIONALES DES 4 CTN

Missions nationales d'ingénierie, d'expertise et de coordination : 1 CTN = 1 pilier

MOYEN DE MISE EN ŒUVRE : Favoriser l'emploi au service des projets des comités.

PILIER DEVELOPPEMENT JEUNE ET FAMILLE.

- ▶ Suivre les écoles départementales existantes et accompagner la création de nouvelles.
- ▶ Développer les partenariats avec le milieu scolaire.
- ▶ Structurer la commission jeune de la fédération.
- ▶ Développer et structurer la pratique familiale.

PILIER DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

- ▶ Promouvoir et développer la relation avec les professionnels (BEES et ANECAT).
- ▶ Développer la pratique pour tous (PMR, public éducation spécialisé, séniors, etc.).
- ▶ Valoriser les clubs accueillants et formateurs.
- ▶ Prise en compte des pratiques de loisir par l'équipement de cavités et de sentiers karstiques.

PILIER FORMATION.

- ▶ Favoriser l'harmonisation :
 - Au sein d'une même discipline entre les niveaux.
 - Entre les disciplines.
- ▶ Gestion des référentiels.
- ▶ Adapter l'offre de formation aux besoins.
- ▶ Etre expert auprès des centres de formation professionnelle.
- ▶ Etre responsable du groupe d'étude technique (GET).

PILIER ACCES AUX SITES ET INVENTAIRES

- ▶ Accompagner les comités dans leur démarche de recensements.
- ▶ Gérer et coordonner les conventions d'accès.
- ▶ Développer des partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels.
- ▶ Assurer le suivi des contentieux.
- ▶ Permettre la mutualisation des bonnes pratiques (CDESI, PDESI notamment).
- ▶ Etre expert des milieux naturels.

MISSIONS TRANSVERSALES PARTAGEES.

- ▶ Former des cadres et des cadres formateurs (bénévoles ou professionnels).
- ▶ Accompagner techniquement les structures fédérales en matière de gestion administrative.
- ▶ Accompagner l'appropriation du projet fédéral.
- ▶ Apporter un soutien technique en gestion de projet.

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE



POSITIONNEMENT TERRITORIAL DES 4 CTN

4 missions territoriales :

- ▶ Personne ressource institutionnelle (CNDS).
- ▶ Soutien à la professionnalisation.
- ▶ Identification des besoins de formations.
- ▶ Accueil des jeunes et mineurs : EDS, camp jeune.

- ▶ Implication des CTS dans les DOM TOM en fonction des besoins sur le dossier canyon.

2%
des fédérés

